

Il est a signaler que toutes les taches de troisieme phase doivent etre realisees selon les -. 11.4. 1 indications fournies par les plans d'execution elabores dans la deuxieme phase. Phase III: Le but essentiel de cette phase consiste a realiser des emprises devant recevoir les ouvrages pour les operations d'urbanisation ou les travaux des terrassements generaux sont reduits aux taches suivantes:

- Etablissement des plates-formes au droit des batiments et chaussee Creusement des tranchees pour l'implantation des reseaux publics (assainissement, AEP...etc.)
- Soutenement des terres par des talus ou par des ouvrages speciaux qui doivent etre evite.

Phase II: Le but de cette phase (qui fera en partie l'objet de chapitre) est de permettre la meilleure prevision possible des conditions de realisations, les difficultes techniques, qualite des terres a emprunter pour les remblais, et a mettre en depot pour les .deblais, le materiel approprie a engager et le cout qui revient a cette operation